

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 26 JUIN 2023

DELIBERATION N° 07/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Le Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni le vingt-six juin 2023 à 19h00 en mairie, en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Gilles FRAYSSE, Président du Conseil d'administration

Etaient présents :

Monsieur FRAYSSE, Maire et Président, Mesdames BASTOUL, BOUETARD, LAFAYE, CRUEIZE, membres du Conseil municipal ; Mesdames AMIRI, CADIOU, CHOUATAH, CROS, HAGEN, Monsieur CARACENA, autres membres

Absents représentés :

Madame JAUBERTY a donné pouvoir à Madame BOUETARD
Monsieur CLOUVEL a donné pouvoir à Madame HAGEN

Absents : Mesdames DOGBO, ESTREMANHO et PROVOTAL, excusées ; Monsieur DHONDT

Secrétaire de séance : Leïla AMIRI

Nombre de membres en exercice	17
Présents	11
Votants	12

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Publiée le :

30/06/23

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée,

VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-14

VU l'article L.2121-14 du CGTC

VU l'instruction budgétaire M14 précisant les modalités de vote par nature et par chapitre,

VU la délibération n°04/2022 du 12/04/2022 concernant le vote du budget primitif 2022,

VU la délibération n° 10/2022 du 27/06/2022 sur l'affectation du résultat de l'exercice 2021,

VU la présentation faite des résultats par section qui peut être résumée ainsi :

⇒ Section de Fonctionnement :

Dépenses réelles de l'exercice 2022	158 816.51 €
Recettes réelles de l'exercice 2022	161 409.95 €
Excédent antérieur reporté	20 763.51 €
Résultat réel de fonctionnement 2022	2 593.44 €
Résultat de clôture de fonctionnement 2022	23 356.95 €

⇒ Section d'Investissement :

Dépenses réelles de l'exercice 2022	1 260.00 €
Recettes réelles de l'exercice 2022	6 205.82 €
Excédent antérieur reporté	29 732.31 €
Résultat réel d'investissement 2022	4 945.82 €
Résultat de clôture d'investissement 2022	34 678.13 €

CONSIDERANT l'obligation réglementaire imposée au Conseil d'administration du CCAS (sans la présence du Président qui doit quitter la séance et qui ne peut donc prendre part au vote) d'approuver le compte administratif de l'année N-1 pour le budget du CCAS.

Sur proposition de Madame LAFAYE, le Conseil d'administration, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,

PREND ACTE et ARRETE les résultats définitifs pour l'exercice 2022, tels que résumés ci-après :

⇒ **Section de Fonctionnement :**

Dépenses réelles de l'exercice 2022	158 816.51 €
Recettes réelles de l'exercice 2022	161 409.95 €
Excédent antérieur reporté	20 763.51 €
Résultat réel de fonctionnement 2022	2 593.44 €
Résultat de clôture de fonctionnement 2022	23 356.95 €

⇒ **Section d'Investissement :**

Dépenses réelles de l'exercice 2022	1 260.00 €
Recettes réelles de l'exercice 2022	6 205.82 €
Excédent antérieur reporté	29 732.31 €
Résultat réel d'Investissement 2022	4 945.82 €
Résultat de clôture d'Investissement 2022	34 678.13 €

RECONNAIT la sincérité des résultats de l'exercice 2022.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale.

Villiers-sur-Orge, le 26 juin 2023

Secrétaire de séance

Le Président,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
LE PRESIDENT
Gilles FRAYSSE DE VILLIERS-sur-ORGE 91

Conformément à l'article L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents relatifs à cette délibération sont consultables au CCAS aux heures d'ouverture.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou par voie électronique sur la plateforme dématérialisée Télerecours Citoyens www.telerecours.fr